

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juin, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

N°12

Date de Publication
15 JUIN 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
15 JUIN 2020
Date de la convocation
2 juin 2020

Pouvoirs: 0

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Tennis Sporting Club des Gorguettes. Désignation des 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants du conseil municipal au Conseil d'Administration.

Madame le Maire expose à ses collègues que la convention passée entre la Commune de Cassis et le Tennis Sporting Club de Cassis pour la gestion des installations du tennis des Gorguettes prévoit dans son article 10 que 2 membres du conseil municipal assistent de droit aux réunions du Conseil d'Administration du Tennis Sporting Club de Cassis.

Le mandat des 2 représentants du conseil municipal ayant expiré avec celui de la précédente assemblée, il convient donc de désigner parmi les membres du nouveau conseil municipal, 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Le rapporteur propose au conseil municipal de désigner M. Michel MORTELETTE et Mme Carol Ann LOVERA en qualité de membres titulaires et M. Eric FIGAROLI et M. Philippe DENONFOUX en qualité de membres suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes BRUNET, FIGARELLA – MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET

Ainsi fait et délibéré, le 9 juin 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

